

Mise à l'eau du Dognon

Mise à l'eau sur le barrage du Dognon

La fédération a profité de la vidange de la retenue EDF de St Marc (appelée aussi barrage du Dognon) qui a eu lieu en juillet 2008, pour construire une cale de mise à l'eau.

Ce barrage de 130 ha aux rives abruptes et difficiles d'accès ne peut être pêché qu'en bateau. Le seul point accessible pour les pêcheurs du bord se situant au Pont du Dognon. Depuis sa création à la fin des années 30, les pêcheurs avaient l'habitude de mettre leurs barques à l'eau au niveau de l'ancienne route qui enjambait jadis le Taurion. Un emplacement assez dangereux puisque selon le niveau des eaux du barrage soit la pente était insuffisante, soit il fallait effectuer une manœuvre périlleuse entre les piles du nouveau pont, pour ensuite descendre avec un à pic de plusieurs mètres de part et d'autre !

Avec le développement de la pêche des carnassiers que l'on peut observer ces dernières années, il était important de faciliter et sécuriser la mise à l'eau sur ce barrage prisé des pêcheurs.

Profiter de la vidange pour effectuer rapidement ces travaux, la tâche n'était pas évidente. La vidange terminée au 18 juillet, il a ensuite fallu démarcher

des entreprises, se rendre sur place pour établir des devis, prendre le temps de la réflexion ... Démarche courante mais qui s'est avérée laborieuse puisque beaucoup d'entreprises de BTP étaient fermées au mois d'août. Pour autant il fallait faire vite, les travaux devaient être terminés avant le 1^{er} novembre date à laquelle EDF devait de nouveau remplir le barrage.

Compte tenu des forts marnages auxquels est soumis ce barrage, la cale devait être suffisamment longue pour permettre la mise à l'eau de bateau quel que soit le niveau.

Cette mise à l'eau qui se situe au niveau du Pont du Dognon a une longueur de 120 m, une pente de 12,5 % et une largeur de 5 m. En raison du coût élevé des travaux, seules les parties les plus soumises au marnage sont bétonnées, soit 80 m de longueur et 3 m de largeur. Le reste étant fait à base de compactage de cailloux. Le bas de la cale n'excède pas le niveau minimum d'exploitation du barrage par EDF, car en deçà de cette cote le barrage est en vidange et la pêche y est fermée.

Le coût de cette mise à l'eau avoisine les 53 000 €. La fédération de pêche prend en charge la majeure partie de cette somme aidée par le Conseil général et EDF.

